

Enquêteur de la statistique publique agricole : fiche de poste

Objectifs de la mission	<p>Collecter des informations auprès des exploitants agricoles en face-à-face</p> <p>S'assurer de la qualité des réponses</p> <p>Transmettre les données au service statistique de la DAAF</p>
Description des tâches à exécuter	<ul style="list-style-type: none"> • S'approprier les instructions relatives à l'enquête ; • Participer aux formations organisées ; Eformation et présentiel • Prendre rendez-vous avec les exploitants ; • Recueillir les informations sur ordinateur (en face-à-face ou par téléphone) ; • Vérifier la qualité et la cohérence des informations recueillies ; • Transmettre les données par connexion Internet ; • Rappeler l'enquêté pour compléter les données si besoin (avant ou après transmission au SISE) ; • En cas de difficulté, alerter le SISE ;
Collaboration	<ul style="list-style-type: none"> • Avec les agents du SISE • Avec les exploitants Agricoles
Compétences requises pour la mission	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir s'organiser et s'adapter ; • Être disponible ; • Être discret et respecter la confidentialité des informations collectées ; • Être rigoureux ; • Avoir le sens du contact ; • Savoir écouter et communiquer ; • Savoir utiliser un ordinateur portable ; • Connaître le milieu agricole ; • Connaître le secteur géographique.
Rémunération (brute)	<p>La rémunération est faite au questionnaire collecté. Son montant varie selon le mode de collecte.</p> <p>À titre indicatif, pour l'enquête STRUCTURE en cours : 42 € brut pour une enquête d'1 h à 1h30 en face-à-face).</p> <p>Ce tarif inclut le travail de collecte et les frais de déplacements.</p> <p>Le nombre d'enquêtes à réaliser dépend des disponibilités de l'enquêteur et de la localisation des exploitations à enquêter. Une zone d'intervention dans un rayon de 20 km autour du domicile de l'enquêteur est privilégiée.</p>
Contrat de travail	<p>Une décision d'engagement est établie. Elle couvre la période de formation et de collecte. (Pour l'enquête à venir : de septembre 2023 à mars 2024).</p>
Moyens nécessaires	<p>L'enquêteur doit être titulaire du permis de conduire et disposer d'un véhicule pour réaliser ses déplacements.</p> <p>Il doit disposer d'une connexion Internet et d'un téléphone.</p>
<p>Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service de l'Information Statistique et Économique (SISE) – Tel : 02.62.30.88.10 • Stéphane Baty, responsable du Pôle Enquêtes – Tel : 02.62.30.88.08/06.93.13.66.49 <p>Pour déposer votre candidature, merci d'adresser votre CV et votre lettre de motivation par courriel à l'adresse :</p> <p>sise.daaf974@agriculture.gouv.fr ou stephane.baty@agriculture.gouv.fr</p>	